

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 21 octobre 2021 fixant les valeurs moyennes et médianes de référence des indicateurs du tableau de bord applicables aux centres éducatifs fermés dans le cadre de la dotation globale de financement pour la campagne de tarification 2022

NOR : JUSF2131876A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1-I (4°), L. 314-8, R. 314-17, R. 314-28 à R. 314-33, R. 314-49 ;

Vu le code de la justice pénale des mineurs ;

Vu l'ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2013 fixant les indicateurs et leur mode de calcul applicables aux centres éducatifs fermés ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 fixant les valeurs moyennes et médianes de référence des indicateurs du tableau de bord applicables aux CEF dans le cadre de la dotation globale de financement pour la campagne de tarification 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. – En application des dispositions des articles R. 314-28 à R. 314-31 du code de l'action sociale et des familles, le tableau de bord national des indicateurs socio-économiques des centres éducatifs fermés calculés sur les données des comptes administratifs 2019, fixe les valeurs moyennes et médianes de référence dans le cadre de la dotation globale de financement pour la campagne de tarification 2022 et figure en annexe 1 du présent arrêté.

Art. 2. – La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 octobre 2021.

Pour le ministre et par délégation :
*L'adjoint à la directrice
de la protection judiciaire de la jeunesse,*
F. CHAULET

ANNEXE 1

TABLEAU DE BORD NATIONAL RELATIF AUX CENTRES ÉDUCATIFS FERMÉS
RELEVANT DE L'ARTICLE L. 312-1-I (4°) DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Indicateurs 2022	Valeurs de référence Compte administratif 2019	
	Moyenne nationale	Médiane nationale
1 - taux d'occupation théorique	77.51	80.48
2 - taux d'occupation opérationnelle	78.61	81.58
3 - taux de réalisation de prescription	87.34	89.01
4 - nombre de jeunes suivis dans l'année	33.71	32.00
5 - prix de revient par journée réalisée	586.84	576.67
6 - prix de revient théorique sur objectif plancher	528.88	525.50
7 - dépenses afférentes à l'exploitation courante hors services extérieures par journée réalisée	54.81	50.99
8 - montant des dépenses de personnel hors taxes et charges par place théorique	80 378.01	80 549.72
9 - pourcentage de travailleurs sociaux spécialisés dans l'équipe socio-éducative budgétée au groupe II	42.77	34.48
10 - taux d'absentéisme	13.51	11.62
11 - taux de remplacement	70.12	73.94
12 - expérience des salariés socio éducatifs (en année)	5.27	5.10
13 - coût des locaux par place en capacité théorique	14 803.41	14 627.34